

Guide du porteur de projet au budget participatif

2024-2025



Aménagements



Éducation



Environnement



Culture



Loisirs



Embellissement



VILLE DE
LA FLÈCHE

www.ville-lafleche.fr/je-participe





© Philippe Noisette

Carine Ménage,
*maire adjointe chargée
 de la Démocratie participative, de
 la culture et de la communication*

La Ville de La Flèche lance la 3^{ème} édition de son Budget participatif. Le principe est inchangé : une enveloppe de 100 000 € dédiée à la réalisation de projets proposés par les usagers Fléchois, pour les usagers Fléchois. Du 7 septembre au 28 octobre, je vous invite à déposer vos idées qui doivent correspondre à des projets d'investissements. Le comité de suivi, chargé de faire un premier tri parmi les propositions, que nous espérons nombreuses, s'attachera à regarder leur faisabilité technique, leur coût et l'intérêt collectif. Faire participer les citoyens à la vie de notre cité est un axe fort de notre politique : au-delà de la réalisation des projets, le Budget participatif est un moyen d'échanger, de nous connaître, de créer du lien. Bonne participation à tous !



SOMMAIRE

La constitution du comité de suivi
jusqu'au 7 septembre 2024

Page 4

L'appel à idées
du 7 septembre au 28 octobre 2024

Page 5

L'instruction des dossiers
du 4 novembre 2024 au 7 mars 2025

Page 6

Rencontres du budget participatif
Le 23 mars 2025

Page 7

Le vote
du 23 mars au 13 avril 2025

Page 7

Le comité de suivi s'assure du respect de la charte du budget participatif. Il adapte également son fonctionnement aux attentes des Fléchois. Enfin, il arbitre tout conflit d'intérêt.

Ce comité est composé de 13 membres, nommés pour un an. Il s'agit d'habitants, de représentants de structures, d'agents municipaux ainsi que d'élus volontaires tirés au sort.

Candidature • au 02 43 48 53 51
• ou par mail : jeparticipe@ville-lafleche.fr

Composition du comité de suivi



Le saviez-vous ?

Le comité de suivi se réunit quatre fois dans l'année. Les membres du comité de suivi renoncent à leur droit à proposer des projets au budget participatif qu'ils encadrent.

Tous les habitants et usagers de La Flèche de plus de 10 ans peuvent proposer une idée. Quelques règles doivent être respectées.

Les idées doivent être déposées en ligne sur www.ville-lafleche.fr/je-participe, ou dans une **urne** (lire en bas de la page).

Proposer ou préciser mon idée, poser une question, obtenir de l'aide

- par internet: www.ville-lafleche.fr/je-participe
- par mail: jeparticipe@ville-lafleche.fr
- par téléphone: 02 43 48 53 51
- à la mairie, au pôle senior, à l'Espace multimédia, au cinéma Le Kid, à la bibliothèque Jacques-Termeau, à la Maison des projets et au centre administratif Jean-Virlogeux

Mon idée est éligible si elle :

- sert l'intérêt d'un grand nombre de personnes,
- prend place sur la ville de La Flèche,
- n'occasionne pas de frais de fonctionnement importants (embauche d'un agent, consommables, entretien...),
- est suffisamment précise pour être instruite,
- entre dans les compétences de la ville.

Il est donc impossible de proposer des projets concernant la voirie, le traitement des déchets ou la mobilité: ce sont des compétences de la Communauté de communes.

Les 7 points de retrait et de dépôt des formulaires

- **Mairie de La Flèche** - Espace Pierre-Mendès France
- **Centre administratif Jean-Virlogeux** - 2 rue Fernand-Guillot
- **Pôle seniors** - 5 rue Fernand-Guillot
- **Espace multimédia** - 15 bis boulevard Montréal
- **Cinéma Le Kid** - 11 rue Carnot
- **Bibliothèque Jacques-Termeau** - 8 rue Fernand-Guillot
- **Maison des projets** - 20 rue Grollier

Formulaire de dépôt disponible sur demande aux différents accueils



Le comité de suivi vérifie le respect de la charte du budget participatif.

Les services municipaux s'assurent de la viabilité des propositions et chiffrent leur coût budgétaire.

Le comité de suivi ou les services municipaux pourront contacter les porteurs de projet afin de préciser, modifier ou fusionner des idées. Sans réponse de ces derniers, les idées pourront être jugées irrecevables.



Lors des échanges et de l'instruction, les idées sont approfondies pour devenir des projets réalisables.



Les projets sont ensuite soumis au vote des Fléchois.

Le saviez-vous ?

Lorsqu'une idée est jugée irrecevable ou infaisable, une information justifiant la décision est communiquée au porteur du projet.

Rejoignez-nous pour un moment convivial!

Pour cette édition, les rencontres du budget participatif seront organisées au théâtre de la Halle-au-Blé, le 23 mars 2025. L'occasion pour les porteurs de projets de présenter leurs idées.

Le saviez-vous?

La plupart des projets lauréats des deux premières éditions ont été présentés par leurs porteurs de projets lors de ces rencontres.

Le vote

Du 23 mars au 13 avril 2025

Le vote sera ouvert pendant trois semaines.
À vous de faire campagne pour votre projet!

Il est ouvert à tous les usagers fléchois de plus de 14 ans. Salariés, lycéens, étudiants sont donc concernés.

Comment voter?

Il est possible de sélectionner jusqu'à trois projets parmi la liste proposée.

Le vote est possible sur www.ville-lafleche.fr/je-participe, à l'Espace multimédia, à la mairie, au cinéma Le Kid, à la bibliothèque Jacques-Termeau, à la Maison des projets, au pôle seniors ou au centre administratif Jean-Virlogeux. Des bureaux de vote éphémères seront organisés sur le marché ou dans certains lieux publics. La liste sera publiée dans le magazine En Flèche de mars 2025.



Le saviez-vous?

Des permanences démocratie participative ont lieu tous les mercredis, de 14h à 16h, à la Maison des projets, 20 rue Grollier.



Partagez vos idées



www.ville-laflèche.fr/je-participe



VILLE DE
LA FLÈCHE